



Abonnez-vous  
gratuitement  
aux BSV de la  
région Occitanie

## A retenir

### MAÏS

**Sésamie** : Les captures se poursuivent mais restent de faible intensité. Le vol de deuxième génération devrait se prolonger jusqu'à la fin du mois.

**Pyrale** : Les captures restent importantes. La deuxième partie du vol de 2<sup>e</sup> génération a tendance à s'étaler. Les parcelles les moins avancées sont très exposées.

**Cicadelle bleue** : L'activité reste marquée, sauf dans les parcelles les plus avancées.

**Acariens** : Activité constatée ponctuellement.

## Maïs

### • Stades phénologiques et état des cultures

Les parcelles dont la floraison a eu lieu autour du 15 juillet sont proches du stade 50% d'humidité du grain. Les parcelles les plus précoces (essentiellement en coteaux secs) ont atteint la maturité physiologique (32% d'humidité du grain). Les semis de la deuxième quinzaine de mai sont en fin de floraison.

### • Sésamie (*Sesamia nonagrioides*)

Les captures de papillons se poursuivent, toujours avec de faibles effectifs. C'est la deuxième partie du vol, il devrait se poursuivre jusqu'à la fin du mois.

**Évaluation du risque** : Le risque sésamie s'est renforcé ces trois dernières années sur l'ensemble de la région, avec une pression de même ampleur voire supérieure à celle de la pyrale, là où historiquement celle-ci était dominante.



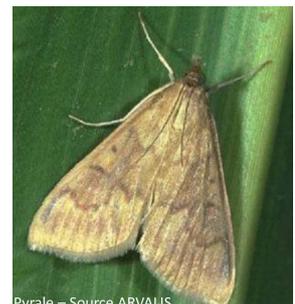
Papillon de Sésamie - Photo Arvalis

De plus, le vol est souvent très étalé et diffus, avec un pic souvent peu perceptible sur le terrain. Les secteurs où des pieds de ponte de première génération ont pu être constatés restent les plus exposés à la deuxième génération.

### • Pyrale (*Ostrinia nubilalis*)

Les captures de papillons sont toujours importantes, quel que soit le secteur, y compris dans des pièges à phéromones. C'est la deuxième partie du vol. Celui-ci a tendance à s'étaler.

**Évaluation du risque** : La pyrale représente le risque « ravageur aérien » le plus important pour le maïs de la région, avec la sésamie. Des symptômes d'activité larvaire de la première génération sont visibles sur l'ensemble du territoire. Ponctuellement, la fréquence de plantes atteintes peut dépasser les 80%. Le vol de deuxième génération s'avère très marqué, de



Pyrale - Source ARVALIS  
Papillon de Pyrale - Photo Arvalis



#### Directeur de publication :

**Denis CARRETIER**  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

**Comité de validation :**  
Arterris, Arvalis Institut du  
Végétal, Chambres  
d'agriculture de Hte-Garonne  
et du Tarn, Chambre  
régionale d'agriculture  
d'Occitanie, DRAAF  
Occitanie, FREDON,  
Qualisol, RAGT, Terres  
Inovia, Val de Gascogne,  
Vivadoeur,



Action pilotée par le Ministère  
chargé de l'agriculture, avec  
l'appui financier de l'Agence  
Française pour la Biodiversité,  
par les crédits issus de la  
redevance pour pollutions  
diffuses attribués au finance-  
ment du plan Ecophyto.

plus il a tendance à s'étaler, comme prévu. **Les semis tardifs sont beaucoup plus exposés et vont concentrer les pontes**, d'autant plus si ces parcelles sont entourées de maïs à des stades plus avancés.

Le développement de larves de pyrales à ce stade du maïs entraîne une **dégradation des tiges** donc une **mauvaise alimentation de la plante** et un transfert diminué des nutriments vers le grain, ainsi qu'un **fort risque de verse**.

A noter également que pour les **maïs spéciaux** les moins avancés, qui sont proches de la floraison, le **risque est très marqué**.

#### • **Cicadelle bleue** (*Zyginidia scutellaris*)

Les conditions climatiques chaudes et sèches sont toujours favorables à ce bio-agresseur. Son activité est moins marquée dans les maïs les plus précoces, moins attractifs, cependant elle reste soutenue dans les parcelles les moins avancées.

**Période de risque** : de l'apparition de la feuille de l'épi à la fin du vol.

**Seuil de nuisibilité** : atteint quand la feuille de l'épi porte des traces blanches et que les feuilles immédiatement inférieures sont desséchées.

**Évaluation du risque** : Risque faible à moyen.



*Piqûres de cicadelle bleue*  
Photo Arvalis

#### • **Heliiothis** (*Helicoverpa armigera*)

Toujours quelques captures enregistrées ponctuellement sur le territoire. La présence de chenilles sur épis a également été constatée, ponctuellement, en culture de maïs spéciaux mais aussi sur maïs consommation. Les conditions climatiques actuelles restent favorables à sa multiplication.

**Évaluation du risque** : La période de sensibilité se situe autour de la floraison. Les maïs spéciaux à ce stade restent à surveiller.



*Larve d'Heliiothis*  
Photo Arvalis

#### • **Acariens** (*Tetranychus urticae*, *Tetranychus turkestanii*)

Le climat actuel est propice à la multiplication de ce bio-agresseur. Sa présence est observée ponctuellement sur l'ensemble du territoire.

**Période de risque** : de 15 feuilles à maturité du grain

**Seuil de nuisibilité** : atteint quand la feuille de l'épi commence à être envahie et que les feuilles immédiatement inférieures sont colonisées et décolorées.

**Évaluation du risque** : A surveiller. Les conditions chaudes et sèches sont favorables à l'activité du ravageur



Symptômes d'acariens - Source ARVALIS

*Symptômes d'acariens*  
Photo Arvalis

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ  
(REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Le bulletin de santé du végétal a été élaboré **par l'animateur filière maïs** d'Arvalis-Institut du végétal sur la base d'observations réalisées par Arterris, Arterris Semences, Caussade semences, Chambres d'agriculture de la Haute Garonne, des Hautes Pyrénées, du Tarn et Garonne, Agrod'oc, Euralis Semences, Pioneer Semences, Qualisol, Ragt, Ragt Semences, Val de Gascogne, Vivadour, les agriculteurs piégeurs, ARVALIS-Institut du végétal.

Ces bulletins sont produits à partir d'observations ponctuelles. S'ils donnent une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.